

20 Avril 2009 à 15h47

Le projet éolien de la MRC de Rivière-du-Loup prend forme



Par Nicolas Ouellet



Le préfet de la MRC de Rivière-du-Loup,
Michel Lagacé.

" title="

Le préfet de la MRC de Rivière-du-Loup,
Michel Lagacé.

" class="imgNouvelle" />

Le préfet de la MRC de Rivière-du-Loup,
Michel Lagacé.

Photo: Mario Pelletier

Rivière-du-Loup - La MRC de Rivière-du-Loup a adopté une résolution visant à entériner une association avec la firme privée Innergex, et ce dans le but de développer une entente visant la concrétisation d'un projet éolien de 70 M\$ sur son territoire. Dans le cadre de l'appel d'offres pour les projets communautaire de 25 mégawatts lancé par Hydro-Québec, ce nouveau partenariat pourrait voir installer entre 12 (2 MW chacune) et 16 éoliennes (1,5 MW chacune).


« Nous avons déjà rencontré les gens d'Innergex dans le passé et nous avons aimé leur façon de faire. Leur gestion du projet éolien à Baie-des-Sables notamment est transparente, ils ont tissé des liens avec la communauté et le projet a beaucoup progressé directement avec les attentes de la population », nous révèle le préfet de la MRC de Rivière-du-Loup, Michel Lagacé.

C'est l'éventuelle hausse de la compensation financière, présentement fixée à 9,5 cents du kilowattheure, qui est directement responsable de la volonté de la MRC d'aller de l'avant avec ce dossier. Éventuelle car depuis plusieurs mois, l'industrie éolienne est unanime : cette compensation est trop peu élevée. Des projets de taille plus modestes, comme les projets communautaires de 25 MW, ne peuvent être rentables à 9,5 cents du kilowattheure. Selon l'Association canadienne de l'énergie éolienne (CanWEA) le prix minimum devrait être entre 11,5 et 13,5 cents.

Cette suggestion se trouve dans un rapport remis à Claude Béchard, ministre des Ressources naturelle et de la Faune. Tout laisse croire que le gouvernement se rangera derrière l'avis des experts. Au cours des prochains mois, Innergex et la MRC de Rivière-du-Loup vont développer et définir une entente de partenariat. Présentement, le préfet ne peut évaluer avec certitude la hauteur de la participation de la MRC, outre le minimum de 30 % requis dans le cadre des projets communautaires.

ACCEPTATION SOCIALE

« Dorénavant, nous avons des outils en mains, tels le Guide d'évaluation des paysages, afin de favoriser l'acceptation sociale, un élément essentiel pour nous. Nous avons également l'intention de diffuser l'information en continu afin de tenir les citoyens informés à tout moment. Enfin, nous respecterons le Règlement de contrôle intérimaire (RCI). Ce qui était valable pour le promoteur privé Skypower l'est pour nous aussi, avance Michel Lagacé. Juste pour donner un exemple, nous favoriserons l'implantation des éoliennes loin des milieux habités et nous respecterons la distance minimale de 500 mètres des habitations » conclut-il.

 Cliquez ici pour
imprimer

Du 22 Décembre 2009 au 22 Décembre 2009
Éoliennes : La MRC s'impliquera à 50 %



Par Nicolas Ouellet



Rivière-du-Loup - La MRC de Rivière-du-Loup a adopté une résolution visant à augmenter sa participation dans le projet éolien à voir le jour sur le territoire ([voir autre texte](#)), qui verrait l'implantation de 12 ou 16 éoliennes, en partenariat avec la firme privée Innergex.

D'une participation d'abord prévue entre 30 et 49 %, le préfet de la MRC, Michel Lagacé, nous a confirmé que la MRC s'engagera finalement à hauteur de 50 % dans la compagnie à être formée avec Innergex, pour le prêt de 70 M\$ que requerra ce projet. Plus d'argent à investir et emprunter, mais plus de profits au bout de la ligne pour la MRC.

« On parle ici d'un véritable projet de société pour la MRC. La survie d'un milieu, ça passe par les gens du milieu. Un projet comme celui-là générera des bénéfices extrêmement importants. Et il faut savoir que les revenus générés ne seront pas imposables pour la MRC », souligne le préfet Lagacé.

Le nombre d'éoliennes qui seront érigées dépendra du turbinier choisi. « Nous avons le choix entre 12 éolienne de 2 mégawatts (mW) ou 16 éoliennes de 1,5 mW chacune », ajoute M. Lagacé. Rappelons que les éoliennes devraient être installées à Saint-Paul-de-la-Croix et Saint-Épiphan ([voir autre texte](#)) et font suite à l'appel d'offres pour les projets communautaire de 25 mégawatts lancé par Hydro-Québec plus tôt cette année.

leSoleil

Le Soleil

Nos régions, dimanche 27 mars 2011, p. 26

Rivière-du-Loup

Entente "historique" sur l'éolien

Larouche, Marc

Collaboration spéciale

Rivière-du-Loup - Le préfet de Rivière-du-Loup, Michel Lagacé, a récemment signé une entente historique avec Hydro-Québec concernant le projet de parc éolien communautaire **Viger-Denonville**, qui sera établi dans cette MRC.

"C'est véritablement un moment historique. Cette entente est pour nous l'aboutissement d'un long processus. Notre MRC est la première au Québec à signer, par l'entremise de la compagnie dont elle est actionnaire, un contrat avec Hydro-Québec pour la réalisation d'un parc éolien communautaire, explique M. Lagacé. Ça marque aussi le lancement officiel de notre projet et constitue une étape importante pour l'exploitation des ressources énergétiques du territoire par et au bénéfice des communautés locales et régionales."

De fait, le processus a été plutôt long. Après la mauvaise expérience vécue avec le parc avorté de SkyPower et le mécontentement généralisé qu'il a provoqué, il a fallu préparer un projet qui non seulement répondait aux exigences d'Hydro-Québec, mais surtout à celles d'une population soucieuse de préserver l'intégrité de ses paysages.

L'équivalent de 5000 foyers

Le parc éolien **Viger-Denonville**, d'une capacité de 24,6 mégawatts, sera inauguré en décembre 2013. Les 12 éoliennes seront installées sur le territoire des municipalités de Saint-Paul-de-la-Croix et de Saint-Épiphanie. La production anticipée pourra satisfaire à la demande en électricité de près de 5000 foyers.

Son exploitation sera assurée par la compagnie Parc éolien communautaire **Viger-Denonville**, dont les actionnaires à parts égales sont la MRC et son partenaire d'affaires, Innergex énergie renouvelable de Longueuil.

Le contrat avec Hydro-Québec Distribution, qui achètera l'électricité produite, prévoit que le parc éolien sera en opération pour au moins 20 ans. Durant cette période, la MRC touchera des bénéfices de 12 à 18 millions \$ qui seront partagés entre les municipalités participantes.

Pour être exécutoire et en vigueur, le contrat signé doit toutefois être approuvé par la Régie de l'énergie. La construction devrait débuter en 2013, une fois que le projet aura obtenu toutes les autorisations et tous les permis requis. Toute l'information pertinente est accessible à www.eolienvigerdenonville.com.

© 2011 Le Soleil. Tous droits réservés.

Numéro de document : news-20110327-LS-0032

PUBLI-C news-20110327-LS-0032

Ce certificat est émis à **Julie** à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

Date d'émission : **2011-03-30**

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

Du 22 Mars 2011 au 22 Mars 2011

Une signature historique pour la MRC de Rivière-du-Loup



Louis Robert, directeur du projet éolien Viger-Denonville, Peter Grover, vice-président gestion de projets d'Innergex et président de PÉCVD, Michel Lagacé, préfet de la MRC de Rivière-du-Loup et président du conseil de PÉCVD, ainsi qu'Éric Chainé et Pierre Chabot, respectivement chef et délégué commercial Approvisionnement énergétique chez Hydro-Québec Distribution.

Rivière-du-Loup – La MRC de Rivière-du-Loup a officiellement signé, le 17 mars à Montréal, au siège social d'Hydro-Québec, le contrat d'achat d'électricité relatif au parc éolien communautaire Viger-Denonville situé sur le territoire des municipalités Saint-Paul-de-la-Croix et de Saint-Épiphane.

La signature de ce contrat marque l'aboutissement d'un long processus visant d'abord la sélection du projet **dans le cadre d'un appel d'offres** puis la satisfaction de diverses exigences juridiques et administratives permettant l'engagement des divers partenaires impliqués.

Elle marque aussi le lancement officiel de la réalisation du **projet Viger-Denonville** dont la mise en service est prévue pour le 1er décembre 2013. Le contrat, pour être exécutoire et en vigueur, doit toutefois faire l'objet de l'approbation de la Régie de l'énergie.

Ce parc éolien d'une capacité de 24,6 mégawatts sera construit et exploité par la compagnie Parc éolien communautaire Viger-Denonville inc. (PÉCVD) dont les deux actionnaires à parts égales sont la MRC de Rivière-du-Loup et son partenaire d'affaires, Innergex énergie renouvelable inc. de Longueuil.

Signature historique

« Il s'agit réellement d'un moment historique. La MRC de Rivière-du-Loup est la toute première MRC au Québec à signer, par l'entremise de la compagnie dont elle est actionnaire, un contrat avec Hydro-Québec pour la réalisation d'un parc éolien communautaire. Cela marque une étape importante pour l'exploitation des ressources énergétiques du territoire par et au bénéfice des communautés locales et régionales », a indiqué le préfet de la MRC de Rivière-du-Loup, Michel Lagacé.

Projet Viger-Denonville

Rappelons que le projet de parc éolien communautaire Viger-Denonville a été retenu le 20 décembre 2010, par Hydro-Québec Distribution, dans le cadre d'un appel d'offres pour l'achat d'énergie éolienne.



Les 12 éoliennes du projet seront érigées entre les chemins du 3e Rang Ouest et du 5e Rang Ouest à Saint-Paul-de-la-Croix et au sud du chemin du 4e Rang Est à Saint-Épiphane.

Photo : Montage Innergex

Elles auront au total une puissance installée de 24,6 mégawatts, suffisante pour fournir de l'électricité à environ 4 900 résidences québécoises. Le contrat avec Hydro-Québec Distribution, qui achètera l'électricité produite, prévoit que le parc éolien sera opération pour un minimum de 20 ans. Sa construction devrait débuter en 2013, une fois que le projet aura obtenu toutes les autorisations et tous les permis requis par les autorités publiques.

En retour de son investissement dans le parc éolien, la MRC de Rivière-du-Loup retirera des bénéfices totaux de l'ordre de 12 à 18 millions de dollars, pour les 20 ans d'exploitation du parc éolien. Ces bénéfices seront partagés entre les municipalités constituantes de la MRC de Rivière-du-Loup qui participent au projet.

L'équipe d'Innergex, partenaire de la MRC de Rivière-du-Loup dans le projet, possède plus de 20 ans d'expérience dans le développement de projets d'énergie renouvelable. En collaboration et dans le respect des communautés, l'entreprise a déjà développé avec succès trois parcs éoliens au Québec et, outre le projet de Viger-Denonville, elle est actuellement investie dans la construction de trois nouveaux parcs éoliens en Gaspésie. Innergex compte aussi une participation dans 14 centrales hydroélectriques au fil de l'eau qui sont déjà en exploitation, et dans quatre centrales en développement ou en construction.

A SURVEILLER CETTE SEMAINE SUR lesaintlaurentportage.ca/noe.ca



6^e descente en kayaks de la rivière Saint-François

Cabano aura enfin son relais pour motoneigistes



Le projet du Parc éolien Viger-Denonville a le nez dans le vent

Gilles LABEL • gilles.lebel@hebdoquebecor.com

Le projet du Parc éolien Viger-Denonville impliquant à parts égales la MRC de Rivière-du-Loup et la compagnie Innergex, a franchi une autre étape la semaine dernière avec la tenue de deux séances d'information publiques à Saint-Paul-de-la-Croix et Saint-Épiphane, les deux municipalités où seront construites 12 éoliennes d'une capacité de production de 24,6 mégawatts en terres privées, de quoi alimenter 4 000 résidences privées.



Des représentants de la compagnie Innergex étaient sur place pour répondre aux interrogations des gens.

Ces deux séances d'information publiques ont soulevé bien peu d'intérêt de la part des citoyens des deux municipalités concernées, puisqu'on évalue qu'environ 80 personnes, dont à peine une couple d'opposants, se sont déplacées pour ces rencontres mercredi et jeudi dernier.

Lors de ces deux soirées, des représentants de la compagnie Innergex ont utilisé tableaux, graphiques, vidéos et bandes sonores, pour transmettre au public les principales informations sur le projet en tant que tel, les rassurer sur leurs préoccupations et répondre à leurs questions.

participantes au projet, on prévoit même rembourser cette dette à même les revenus générés par le parc d'éoliennes, en vertu d'un contrat très avantageux pour les 20 prochaines années avec Hydro-Québec. Et ces revenus nets du parc éolien, on les partagera équitablement avec les 12 municipalités participantes, selon un niveau de participation variable qui tient compte du niveau de dévitalisation des communautés et du choix exprimé par celles-ci.

s'avèrent peu concluantes et contestées par le public, des audiences devant le BAPE pourraient avoir lieu au printemps de 2012. Le début des travaux de construction est prévu pour le printemps de 2013 et la mise en service dudit parc d'éoliennes devrait avoir lieu en décembre de la même année.

Saint-François-Xavier-de-Viger 1,78%. Seule la municipalité de L'Île-Verte n'a pas cru bon embarquer dans la première phase de ce projet communautaire de parc éolien construit sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup.

Partenariat

Le 50% des parts que détient la MRC de Rivière-du-Loup dans ce projet, les quotes parts des 12 municipalités participantes sont les suivantes : Ville de Rivière-du-Loup 50,83%, L'Île-Verte 9,20%, Saint-Antoine 7,80%, Saint-Hubert 6,37%, Notre-Dame-du-Portage 5,38%, Saint-Cyprien 4,36%, Cacoua 3,59%, Saint-Paul-de-la-Croix 3,16%, Saint-Épiphane 3,03%, Saint-Arsène 2,45%, Saint-Modeste 2,25% et

Innergex

Innergex énergie renouvelable Inc, qui est partenaire du projet Viger-Denonville à 50%, est une entreprise québécoise qui est promoteur, propriétaire et exploitant de centrales hydroélectriques, de parcs éoliens et d'installations d'énergie solaire photovoltaïque en Amérique du Nord.

L'entreprise possède et exploite 20 centrales hydroélectriques au fil de l'eau et 3 parcs éoliens qui sont situés à Baie-des-Sables, L'Anse-à-Valleau et Carleton.

Emprunt de 12,650 M\$

La MRC de Rivière-du-Loup, qui est partenaire à raison de 50% dans ce projet, a dû procéder à un règlement d'emprunt de 12 650 M\$ pour aller de l'avant dans ce projet communautaire. En plus d'indiquer que cet emprunt n'impliquera pas de nouvelles quotes parts des municipalités

Échéancier

Rappelons que ce projet éolien communautaire Viger-Denonville a été retenu par Hydro-Québec Distribution dans le cadre d'un appel d'offres qui a été retenu par la Société d'état le 20 décembre 2010. Si les études d'impacts environnementales qui ont débuté en mars 2011

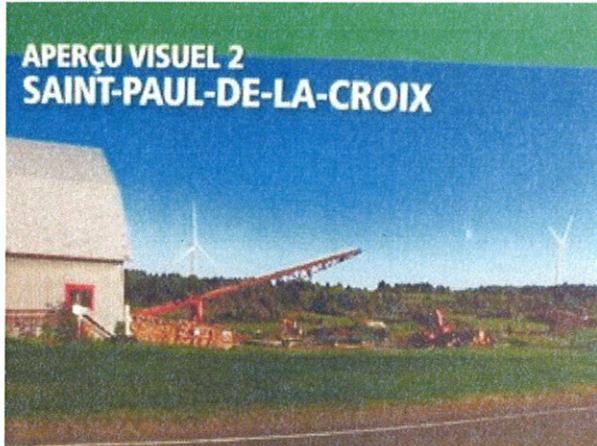
Automobiles D.M.

VOUS CHERCHEZ UNE VANTURE, ON VOUS LA TROUVE!
 110, ROUTE 220 EST ST-PHILAPPE-DE-MIÉRI
 AUTOMOBILES 24, SOUTIEN 400 - GUYVERT LE SAMSON
 TÉL: 418 469 5233 CELL: 1 418 852 1928
www.automobilesdm.com

 2000, CHEVROLET VENTURE LS Autom., 3.4L, a/c, tout équipée. #10007 7 485 \$ 139 150 km	 PONTIAC TRANS AM FIREBIRD automatique jamais sortie l'hiver 122 000 km 6 995 \$	 2002, FORD F-150 4x4 automatique 171 000 km 6 995 \$	 2004, CHEVROLET OPTRA LT automatique, tout équipée 71 800 km 6 995 \$	 2004, CHEVROLET COBALT automatique, a/c, rég. de vitesse. #99-152 61 800 km 6 995 \$	 2002, CHEVROLET TRACKER Autom., 2L, 4 cyl., 4x4. #10033 119 900 km 7 499 \$
 2002, CHEVROLET BLAZER Autom. 3 que 4.3 litre tout équipée #10025 82 000 km 7 499 \$	 2000, FORD F-150 XLT Automatique, King cab, 5.4L, body lift 3" #10-0233 182 500 km 8 995 \$	 2007, FORD FOCUS Autom., AMF/AVCD, a/c, bal. gac. 2012/03/01/100 000 km #10013 43 995 km 8 995 \$	 2007, HONDA CIVIC 4 portes, automatique, vitres élec. #11002 71 000 km 11 399 \$	 2007, CHEVROLET EQUINOX AWD, tout équipée #10038 76 800 km 14 495 \$	 2006, POLARIS OUTBACK 500 R.R. 4x4 injection électronique, automatique, treuil, pare-brise, coffre, à 600 km 4 999 \$

Du 1 Novembre 2011 au 1 Novembre 2011

Séances d'information sur le projet éolien communautaire Viger-Denonville



Ces portes ouvertes seront accessibles à toute la population de la MRC de Rivière-du-Loup. " title="Ces portes ouvertes seront accessibles à toute la population de la MRC de Rivière-du-Loup. " class="imgNouvelle" />

Ces portes ouvertes seront accessibles à toute la population de la MRC de Rivière-du-Loup.

Rivière-du-Loup – La MRC de Rivière-du-Loup et son partenaire, Innergex, invitent la population de la MRC de Rivière-du-Loup à venir s'informer sur le projet de parc éolien communautaire Viger-Denonville, prévu à Saint-Paul-de-la-Croix et Saint-Épiphanie.

>> Suivez [@infodimanche](https://twitter.com/infodimanche) sur Twitter

Situé sur le territoire des municipalités de Saint-Paul-de-la-Croix et de Saint-Épiphanie, le parc éolien communautaire Viger-Denonville, d'une puissance installée de 24,6 mégawatts, permettra de combler les besoins en électricité de plus de 4 000 foyers.

Trois séances d'information et de consultation, sous forme de portes ouvertes, se tiendront selon les coordonnées suivantes :

Mardi 8 novembre 2011 de 19 h à 21h30

Salle paroissiale
3, rue du Parc
Saint-Paul-de-la-Croix

Mercredi 9 novembre 2011 de 19 h à 21 h 30

Salle des loisirs
290, rue Sirois
Saint-Épiphanie

Jedi 10 novembre 2011 de 19 h à 21 h 30

Hôtel Universel (Salle congrès B)
311, boul. de l'Hôtel-de-Ville

Rivière-du-Loup

Lors de ces trois soirées portes ouvertes, des représentants de la MRC ainsi que le personnel d'Innergex seront là pour répondre aux questions du public et échanger avec lui sur cet important projet de développement.

Du 13 Novembre 2011 au 13 Novembre 2011
3 séances d'information sur projet éolien Viger-Denonville



Par Cathy Gagnon



Louis Robert, directeur du projet et Julie Boudreau, directrice aux affaires publiques chez Innergex ainsi que Nicolas Gagnon, directeur de l'aménagement du territoire à la MRC et Michel Lagacé, préfet de la MRC de Rivière-du-Loup, étaient présents pour répondre aux questions et informer la population sur le projet.

Photo: Cathy Gagnon

Saint-Épiphane - Le mercredi 8 novembre en soirée avait lieu, à la Salle des Loisirs de Saint-Épiphane, une séance d'information sous forme de portes ouvertes concernant le projet de parc éolien communautaire Viger-Denonville.

Le projet y était expliqué en détail et les personnes ressources étaient sur place afin de répondre à toutes les questions.

>> **Suivez [@infodimanche](#) sur Twitter**

Cette troisième série de consultations publiques s'inscrit dans la démarche globale et permet aussi à la population de prendre connaissance des nouveaux développements du projet. Relativement peu de gens s'y sont rendus.

« Je crois que c'est parce que la population est prête à recevoir le projet et qu'elle n'a pas de doute quant au déroulement de celui-ci, affirme Louis Robert d'Innergex, l'entreprise partenaire de la MRC dans le projet, spécialisée dans les énergies renouvelables. Lors des précédentes séances de présentation, 99 % des gens ont manifesté leur approbation. »

Le parc éolien communautaire Viger-Denonville prendra place entre les chemins du 3e Rang Ouest et du 5e Rang

Ouest à Saint-Paul-de-la-Croix et au sud du 4e Rang Est à Saint-Épiphane. 12 éoliennes de 100 mètres (8 à Saint-Paul-de-la-Croix et 4 à Saint-Épiphane) d'une puissance totale de 24,6 mégawatts seront érigées dans cette zone agroforestière, évitant toutes parcelles de terres cultivées.

Investissement de 75 M\$

Ce projet a été retenu par Hydro-Québec dans son appel d'offres visant les projets éoliens communautaires et autochtones et il bénéficie d'un contrat d'achat d'électricité de 20 ans. La MRC de Rivière-du-Loup et l'entreprise Innergex énergie renouvelable inc. de Longueuil sont partenaire chacun à 50 %. L'investissement total est de 75 M\$ et 12 M\$ seront nécessaires pour les travaux. Une cinquantaine d'emplois seront créés dans la phase de construction, priorisant la main-d'œuvre locale puis régionale. Les pales des éoliennes seront fabriquées à Gaspé et les tours à Matane.

« Durant l'exploitation, les bénéfices sont estimés à 17 M\$ sur les 20 ans du contrat, environ 850 000 \$ par année, répartis entre les 12 municipalités de la MRC participantes au projet, augmentant ainsi leurs revenus annuels de façon considérable », assure Michel Lagacé, préfet de la MRC. De plus, 123 000 \$ seront partagés entre Saint-Paul-de-la-Croix et Saint-Épiphane ainsi que des montants pour les 18 propriétaires terriens qui ont signé le contrat d'octroi d'option et qui auront une éolienne sur leurs terres ou à proximité.

Mise en service : décembre 2013

Le début des travaux est prévu pour le printemps 2013 et la mise en service pour décembre 2013. Sur le site, en plus de la construction des éoliennes, des routes et d'autres éléments devront aussi être élaborés, ce qui nécessitera le déboisement d'une partie des terres.

« Nous n'enlèverons que l'essentiel, assure Louis Robert. Chez Innergex, le respect de l'environnement et de l'humain fait partie intégrante de notre philosophie. » Des mesures sont prévues afin de réduire les impacts négatifs sur la faune, la flore et la population à proximité. Notamment, aucune construction ne sera effectuée pendant la période de nidification des espèces d'oiseaux qui vivent dans cette zone et les décibels produits par les éoliennes seront en dessous de la limite exigée puisque les maisons se trouvent à une plus grande distance que la norme.

« Avant de s'engager, nous avons posé beaucoup de questions. Ayant vécu une mauvaise expérience avec le précédent projet de parc éolien (NDLR Skypower), nous savions ce que nous voulions et surtout, ce que nous ne voulions pas, se rappelle Nicolas Gagnon la MRC de Rivière-du-Loup. Cette fois-ci, nous avons confiance en notre partenaire et en la réussite du projet. »

Deux autres séances se sont aussi déroulées, le mardi à Saint-Paul-de-la-Croix et le jeudi à Rivière-du-Loup. En plus des personnes ressources, des affiches explicatives et même une démonstration sonore précise ont été mises en place pour mieux répondre au questionnement de la population.

Bas-Saint-Laurent : un parc éolien plus payant que prévu

Mise à jour le mercredi 9 novembre 2011 à 16 h 45 HNE

La MRC de Rivière-du-Loup revoit à la hausse les retombées tirées de son parc communautaire de 12 éoliennes.

Les bénéfices d'exploitation du parc installé entre Saint-Paul-de-la-Croix et Saint-Épiphanie s'élèveraient maintenant à 17 millions sur 20 ans. Au départ, les promoteurs évaluaient que le parc leur rapporterait autour de 12 millions de dollars.



Le préfet de la MRC, Michel Lagacé, assure que ce sont des chiffres prudents qui tiennent compte de plusieurs facteurs : « On s'est assuré d'avoir une appréciation, non pas jovialiste, mais très réaliste des données de vents et des risques qui sont liés à l'exploitation comme le verglas par exemple. »

Le projet s'est toutefois modifié quelque peu. Les nouvelles données sur les vents justifient le choix de tours de 100 mètres plutôt que 80 mètres. Julie Boudreau, porte-parole d'Innergex, le partenaire privé de la MRC, explique que cet élément rend le projet plus attrayant tant sur le plan de la production d'énergie que sur le plan des retombées dans le milieu.

D'après, Michel Lagacé, le projet communautaire est très bien reçu dans le milieu. La version définitive du projet avec l'emplacement précis des éoliennes et des chemins d'accès fait l'objet cette semaine de trois séances d'information et de consultation.